ECOLE MATERNELLE 8, rue du vivier 45170 CHILLEURS-AUX-BOIS

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE du jeudi 18 octobre 2018

#### Personnes présentes:

#### Enseignantes:

- Véronique LEGRAND (présidente du conseil d'école, directrice, enseignante PS/MS)
- Joseline DECROIX (enseignante PS/GS)
- Aurélie MICHAUD (enseignante PS/GS)

#### MAIRIE / CCBG:

- Evelyne DENIAU (adjointe, commission aux affaires scolaires)
- Cathy BARBIER (conseillère municipale, commission des affaires scolaires)

#### Représentants de parents d'élèves :

- Elodie HERVE
- Nicolas SERGENT
- Samuel DA SILVA

DDEN: Mme DUVEAU-BARRAULT Muguette

#### Personnes excusées:

- Mme DEPARDIEU, IEN de la circonscription de Fleury-les-Aubrais
- M. Gérard LEGRAND (Maire de Chilleurs-aux-Bois)
- Bernard TARRON (adjoint, commission aux travaux)
- M. Patrick GUERINET (Vice-président CCDP)

# 1. <u>Approbation du procès verbal du troisième conseil d'école de l'année 2017-</u> 2018

Le PV du conseil d'école du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

# 2. Rentrée scolaire : effectifs de l'école maternelle

82 élèves sont répartis en 3 classes, soit une moyenne d'environ de 27 élèves par classe.

(28 GS, 17 MS et 37 PS)

Classe 1 d'Aurélie MICHAUD: 29 élèves (9 PS + 20 GS)

Classe 2 de Joseline DECROIX: 27 élèves (19 PS et 8 GS)

Classe 3 de Véronique LEGRAND: 26 élèves (9 PS et 17 MS)

Après les vacances de la Toussaint, 3 nouveaux élèves arriveront sur l'école maternelle (2 MS dans la classe de Mme LEGRAND et 1 PS dans la classe de Madame DECROIX). L'effectif total de l'école sera donc de 85 élèves au retour des vacances, soit une moyenne de 28 élèves par classe.

## 3. Lecture et approbation du règlement intérieur 2018-2019

Le règlement intérieur de l'école maternelle est approuvé par le conseil d'école.

Madame LEGRAND souligne les changements du règlement intérieur (nouveaux horaires et APC). Elle précise que le règlement intérieur et les comptes rendus des conseils d'école seront disponibles sur le site internet de la commune ainsi que sur le blog de l'école maternelle. La directrice communiquera via les cahiers de liaison et demandera par un coupon-retour la lecture et l'approbation du règlement intérieur. Une version papier pourra être remise sur simple demande.

Mme HERVE soulève une question pour la prise de médicaments ponctuels suite à un traitement sur la pause méridienne.

Mme LEGRAND précise que l'école ne peut pas donner de traitement médical sauf dans le cadre d'un PAI. Mme DENIAU formule une réponse identique sur le temps de la restauration scolaire.

## 4. Sécurité et exercice incendie

Madame LEGRAND présente à l'ensemble des membres du conseil d'école les documents PPMS (intrusion malveillante et risques majeurs). Elle remettra une copie de chaque aux élus de la commune. Elle indique, à nouveau, que le signal d'alarme « intrusion malveillante » actuel est un message adressé sur le téléphone portable personnel de chaque enseignante. Ce système d'alerte présente plusieurs inconvénients :

Dans une classe de maternelle, le signal n'est pas toujours entendu. L'enseignante n'a pas toujours les yeux rivés sur son téléphone. Le message peut tarder à apparaître sur l'écran du téléphone. Madame LEGRAND rappelle qu'elle avait fait la demande de réfléchir à un autre système d'alerte. (signal lumineux rouge dans chaque salle de l'école). La mairie adressera également une nouvelle demande auprès de la communauté de communes qui a la charge des bâtiments scolaires.

Par ailleurs, elle souligne auprès de la mairie la nécessité de sensibiliser et d'informer l'ensemble du personnel communal, les utilisateurs des locaux de l'école maternelle sur les temps hors scolaire (pause méridienne, garderie) sur les consignes et les mesures de sécurité dans le cadre du PPMS.

Un exercice PPMS « intrusion malveillante » apprendre à s'échapper a eu lieu le 15 octobre 2018. Les enfants ont évacué les lieux en 4 minutes. Madame LEGRAND précise que les enfants de petite section sont sortis bruyamment.

Madame LEGRAND annonce qu'il y a 3 exercices incendie et 3 exercices de PPMS à réaliser durant l'année.

Un premier exercice incendie a eu lieu le 27 septembre 2018.

# 5. Présentation des projets et activités pédagogiques de l'année scolaire.

# a) Parcours culturel et artistique des élèves

- Continuité de la mise en place d'un cahier des arts dès la petite section.
- Poursuite de la chorale de l'école.

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, Madame LEGRAND informe le conseil d'école que tous les enfants de GS assisteront à un concert dans le cadre des JMF (Jeunesses Musicales de France) en mars 2018. Elle évoque que l'association des JMF, première organisatrice de concerts de France, est une association reconnue d'utilité publique, qui a pour but de faire découvrir la musique aux enfants, leur apprendre à « aimer écouter ».

<u>Concert JMF</u>: 28 ou 29 mars 2019 pour les GS au centre culturel « La Passerelle » à Fleury-les-Aubrais. (Coût  $3,50 \\ \\\in$  par enfant  $+205 \\ \\\in$  pour le transport)

<u>Cinématernelles</u>: Tous les enfants de l'école iront au cinéma le 5 février 2019 voir les contes de la Mère Poule. Petit rappel du coût de la sortie de l'année dernière : (310 € transport pour deux cars + 45 € inscription pour les 3 classes + 2,50 € par enfant).

<u>Compagnie théâtrale</u>: Effigie Théâtre le 6 juin 2019. 2 représentations seront données autour des albums de Christian Voltz avec des marionnettes.

Une pour les petits et la deuxième pour les moyens grands. Le coût pour les deux représentations s'élève à 700 euros, pris entièrement en charge par la coopérative scolaire

b) Piscine (à partir de mai)

Tous les enfants de GS iront à la piscine de Pithiviers à partir du mardi 23 avril jusqu'au 2 juillet 2019 tous les mardis matins. Le coût de cette activité est entièrement pris en charge par la municipalité. Madame LEGRAND remercie la mairie pour la prise en charge du transport des 11 allers-retours Chilleurs-Pithiviers.

Madame LEGRAND insiste sur la nécessité d'avoir des parents accompagnateurs lors de chaque séance. Un mot sera collé dans les cahiers des grands afin de connaître les parents qui souhaitent passer les agréments pour accompagner les enfants dans l'eau.

c) Classe de découverte GS

Classe de découverte à Ingrannes sur le thème des marionnettes sur 5 jours du lundi au vendredi durant la période du 11 mars au 5 avril. La semaine reste à définir.

Le coût par enfant s'élève à 265 € (transport inclus). Pour rappel, la commune avait participé à hauteur de 120 € il y a deux ans.

L'équipe enseignante propose éventuellement aux parents de se mobiliser pour réduire le coût du séjour en organisant une manifestation ou une vente d'objets.

## d) Manifestations:

- ✓ Marché de Noël, avec un petit spectacle chantant : vendredi 14/12/2018
- ✓ Ludo'roule : 5 séances de 45 minutes du jeudi 10 janvier au jeudi 7 février.
- ✓ Fête de l'école : 28/06/2019

### 6. Bilan de la coopérative scolaire 2017-2018.

Madame DECROIX annonce que la coopérative scolaire présente un solde créditeur de 4 536,86 € au 31 août 2018.

Bénéfice de la fête de l'école : 144,79 € Bénéfice de la souscription : 154,38 €

Les mandataires informent qu'un appel aux dons sera demandé aux familles via le cahier de liaison. Les représentants de parents d'élèves soulignent la nécessité de rappeler aux familles le coût de chaque sortie afin que les parents prennent conscience des tarifs. Madame LEGRAND précise qu'elle le fait systématiquement sur les mots via le cahier de liaison

# 7. Travaux et aménagement et entretien des locaux.

Madame LEGRAND adresse ses remerciements pour tous les travaux pris en charge par la commune durant les congés d'été.

- Rideaux à fixer dans toutes les classes et la salle de motricité
- La porte issue de secours de la classe 1 est toujours défectueuse.

Dans le cadre de la préparation du nouveau budget, la mairie demande les besoins à l'école maternelle. Madame LEGRAND demande d'investir dans des meubles de rangement pour la bibliothèque et une vingtaine de chaises. Madame DENIAU demande que les références lui soient communiquées. Pour action : Mme LEGRAND.

### 8. Questions diverses.

Mrate MERVE réitère sa demande pour utiliser des serviettes en tissu à la cantine auprès de la mairie. Mme DENIAU confirme qu'il n'y pas d'interdiction pour utiliser des serviettes en tissu. Aucune loi ne l'interdit. Elle continue de se renseigner pour la mise en place (meuble à casiers pour le rangement des serviettes au sein du restaurant scolaire).

## Prochains conseils d'école maternelle :

Mardi 5 mars 2019 Jeudi 20 juin 2019

La séance est levée à 20h00.

Véronique LEGRAND, Présidente Aurélie MICHAUD, Secrétaire de séance